

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du lundi 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yves CHAPRON, Maire.

Présents ou représentés : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE (pouvoir à Claudine MONTELS), Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET

Secrétaire de séance : Jacqueline COURNEDE

Monsieur le Maire accueille les élus et demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la tarification sociale pour la cantine. Monsieur le Maire indique que la délibération pour le fond de concours n'est plus à l'ordre du jour et qu'elle sera remise au conseil municipal de fin d'année.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération d'approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 juin 2025,
1. Délibération pour la convention avec le SDET,
2. Délibération pour le fond de concours,
3. Délibération pour les heures supplémentaires des agents,
4. Délibération pour la convention avec Média Tarn,
5. Délibération pour la subvention Monument aux Morts,
6. Présentation des travaux de parkings place de l'église,
7. Point sur la rentrée scolaire,
8. Point sur la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A),
9. Questions et informations diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025 a été dressé et communiqué avec la convocation du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.

Il vous est demandé d'approuver ledit Procès-Verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 14 voix et 1 abstention :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025

2 - Délibération pour la convention avec le SDET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Terssac de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune de Terssac et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune de Terssac d'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

3- Délibération pour les heures supplémentaire des agents

Les collectivités doivent délibérer pour définir les emplois éligibles au paiement des heures supplémentaires. Il est proposé à la suite et dans la continuité de la délibération sur le Rifseep (qui autorise le maintien de la rémunération des heures supplémentaires) de se mettre en conformité.

L'ensemble des emplois de catégorie C de la collectivité est éligible aux heures supplémentaires.

La modalité de compensation à privilégier est la récupération : les heures supplémentaires doivent être récupérées. Si les nécessités de service ne permettent pas la récupération, elles sont indemnisées. La récupération se fait « heure pour heure ».

Il peut être dérogé très exceptionnellement à ces règles si au regard des nécessités de service, les conditions d'exercice des heures supplémentaires réalisées présentent un caractère exceptionnel validé par l'autorité territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2019,

VU l'avis favorable du comité technique du 1^{er} octobre 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de valider les modalités d'exercices des heures supplémentaires telles que présentées ci-dessus.

4- Délibération pour la convention Média Tarn - École et Cinéma

Monsieur le Maire rappelle que les élèves de l'école de Terssac bénéficient du dispositif École et Cinéma pour des actions culturelles et pédagogiques. Ce dispositif est coordonné par la structure Média Tarn.

Une contribution financière municipale annuelle est établie au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération sur la base de 1,50 euros par élève et par an, par le biais d'une convention pour la période 2025-2026.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la structure Média Tarn afin de permettre aux élèves inscrits de bénéficier du projet programmé par les enseignants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec MEDIA TARN pour permettre aux élèves inscrits de participer au programme École et Cinéma,
- **S'ENGAGE** à verser une contribution financière de 1,50 euros par élève et par an.

5 - Délibération pour la demande de subvention du Monument aux Morts

Monsieur le Maire explique et détaille le programme des travaux pour la rénovation du monument aux morts, qui sont susceptibles de bénéficier d'aides financières. Le montant de ces travaux s'élève à 745.31€.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet, notamment auprès des services de l'Office national des combattants et des victimes de guerres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet notamment auprès des services de l'Office national des combattants et des victimes de guerres.

6 - Délibération pour les nouveaux tarifs de cantine 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2022, par la délibération N°27-2022, la mairie de Terssac a conventionné avec l'Agence des Services et des Paiements pour bénéficier de l'aide de l'état.

Cependant, la hausse des tarifs des denrées alimentaires et de l'énergie a un impact direct sur le coût de la restauration.

Actuellement, la cantine propose la tarification suivante :

Tranches de tarification (jusqu'au 04/07/2025) :

Tranche	QF (attestation CAF ou MSA)	Repas maternelles	Repas élémentaires
TA	0 à 499	0,80 €	0,80 €

TB	500 à 700	1,00 €	1,00 €
TC	701 à 900	1,00 €	1,00 €
TD	901 à 1100	1,00 €	1,00 €
TE	1101 à 1500	3,95 €	4,20 €
TF	> 1500	3,95 €	4,20 €

Adultes	4,25 €
---------	--------

Afin de prendre en compte cette hausse, il est proposé :

→ D'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour les tranches TE et TF de la manière suivante :

- Tranche TE et TF maternelles : 4.15 € au lieu de 3,95 €
- Tranche TE et TF élémentaires : 4.40 € au lieu de 4.20 €
- Tranche Adulte : 4.45€ au lieu de 4.25€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- DECIDE que le nouveau tableau des tarifs de la cantine, à compter du 1er septembre 2025, s'établit comme suit :

Grille tarifaire élèves :

Tranche	QF (attestation CAF/MSA)	Repas maternelles	Repas élémentaires
TA	0 à 499	0.80 €	0.80 €
TB	500 à 700	1.00 €	1.00 €
TC	701 à 900	1.00 €	1.00 €
TD	901 à 1000	1.00 €	1.00 €
TE	1001 à 1500	4.15 €	4.40 €
TF	> 1500	4.15 €	4.40 €

Grille tarifaire adultes :

Catégorie	Tarif
Adulte	4.45 €

7 – Présentation des travaux de parkings Place de l'église

Monsieur le Maire indique que l'aménagement de 13 places de parking va commencer début octobre devant les logements Place de l'église. Elles seront réalisées en plaques alvéolées en béton afin de stabiliser les sols, de préserver l'infiltration des eaux et de garder un aspect végétal (plantation dans les alvéoles),

Le passage pour piéton qui se trouve actuellement sur le ralentisseur devant l'école, sera déplacé.

Un nouvel éclairage sera installé dans la continuité de la rue de la Mairie vers la Place de l'église.

8 – Point sur la rentrée scolaire

108 élèves ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre répartis en 5 classes :

- 24 élèves en classe de PS/MS assurée par Mme Océane MILLOT avec Mme Véronique LUDWIZACK et Mme Jessica LACOURT (ATSEM)
- 19 élèves en classe de GS/CP assurée par Mme Cindy CELIN et Mme Elisabeth BAÏSSE (ATSEM)
- 18 élèves en classe de CP/CE1 assurée par Mme Florence LUNEL
- 23 élèves en classe de CE2/CM1 assurée par Christine CADILHAC
- 24 élèves en classe de CM1/CM2 assurée par Mme Martine ANGLES (Directrice) et M. Olivier ALDEBERT (Décharge direction le lundi).

Concernant la restauration scolaire, nous accueillons Sonia SALVATGÉ qui est en binôme avec Nicole SCHWEITZER responsable de la cantine.

9 – Point sur la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A)

Monsieur le Maire rencontrera Mme KLIBANER, DRH de la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois puis réunira la commission personnel pour préparer un projet de Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A) pour le personnel municipal. Ce projet sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal et présenté aux instances techniques du Centre de Gestion du Tarn.

11 – Questions et informations diverses

- Travaux école :

Des travaux de rénovation énergétique ont eu lieu durant les deux mois de vacances scolaires. Des vmc double flux pour contrôler la qualité de l'air ont été posées dans les

différentes salle de classes et le CLAE. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la salle du Préau. Fonctionnant en autoconsommation, ils alimenteront en priorité l'école puis les salles communales.

- Forum des associations :

Le forum des associations a eu lieu samedi 13 septembre à la salle du Pastel. Les Terssacoises et Terssacois ont pu rencontrer les présidents et échanger sur les différentes activités qu'ils proposent. Ils ont pu aussi découvrir une nouvelle association de théâtre « Les souffleurs de mots ».

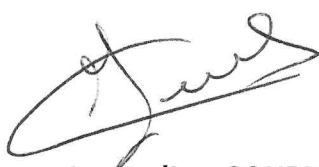
- Agenda :

- Théâtre le 21 septembre à la salle du Pastel – Génération Mouvement
- Agility le 21 septembre route de florentin – Cani Fun Club
- Remue-méninges le 22 septembre à la salle du Pastel – Génération Mouvement
- Bal traditionnel le 4 octobre à la salle du Pastel – TSC Danse
- Octobre Rose le 12 octobre à la salle du Pastel – Mairie
- Vide grenier le 26 octobre à la salle du Pastel – Terssac Events et TAFC

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 19H55.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 3 Novembre 2025

Le Secrétaire de séance,



Jacqueline COURNEUDE



Le Maire,



Yves CHAPRON

